



Réunion du jeudi 13 janvier 2022

LIEU : VISIO-CONFÉRENCE

18h30-20h30

Compte-rendu de réunion

PARTICIPANT·E·S

BERTHO Justine

CATTIE Alicia

ESPONDA Antoine

LARROQUE Anaïs

MASSOU Nancy

SICRE Marie

ACHALHI Najim

FAGGIAN Marine

LAMARQUE Céline

MONTANER Laurent

ROUQUIÉ Pierre

ZAMORE Guilhem

BRAUN Christophe

COHEN Anne-Lise

Correspondante de quartier

ESTEVE Guy

LECHEVALLIER Françoise
Club Loisirs Léo Lagrange

ROUX Pierre-Guillaume

Ass. DENAK BAT

TERRINHA Bruno

BAHDENNA Abdelhamid

KHOUILI Karine

LEBAT Stéphanie

PATERNI Jules

Espace Âge d'Or

SBARGOUD Marie-Ève

CASTEL-ROUX Valérie

Ass. DENAK BAT

DUBIARD Dominique

FRITZ Romain

MARTAL Élodie

ROYER Adrien

ZENTELLIN Daniel

CALIARI Thu Ha

LAFOND Aurélien

MAUREL Laurent

ROBERT Laurent

THIÉFAINE Bernard

EXCUSÉ·E·S

Ordre du jour

- L'actualité du Comité
- Le fonctionnement du Comité
- Les moyens de communication mis en œuvre pour les Comités
- Échanges sur les constats/bilan et projections

Compte-tenu du contexte sanitaire, cette réunion s'est tenue en visioconférence. Après avoir remercié les participants pour leur présence, Anne-Lise COHEN, Correspondante de quartier introduit la réunion, la parole est donnée à M. JOUVÉ, Élu-Coordonnateur du Comité de quartier CENTRE.

En présentant ses meilleurs vœux aux membres du Comité de quartier CENTRE, M. JOUVÉ réaffirme l'engagement de la collectivité d'associer les Columérins au développement de la Ville. Les processus de participation citoyenne développés sur l'ensemble des projets donnent toute leur place aux Comités de quartier. Le territoire CENTRE, le plus ancien de la commune, est en train de vivre une mutation. Le développement de la Ville avec le projet du métro, les nouveaux usages en mobilité, en déplacement, les nouveaux besoins exprimés par notre société impliquent une évolution ; nécessairement le Comité de quartier CENTRE y prend toute sa place. M. JOUVÉ remercie les membres du Comité de quartier de leur implication, les invite à partager des remarques, des informations sur le quartier.

Un membre demande si le parking du Languedoc, situé Rue du Centre, appartient à la Ville. Il informe qu'un défaut d'éclairage public et de salubrité s'avèrent affligeant pour la sécurité des personnes. => *Anne-Lise COHEN prend note de cette information et ne manquera pas d'aviser le Service Relation Population pour remédier à ce désagrément. Pour information, le parking du Languedoc appartient au domaine privé, il est la propriété du magasin SUPER U, géré par le Syndic FIT GESTION. Le Pôle Participation Citoyenne informe le Syndic.*

M. JOUVÉ complète en assurant aux membres sa disponibilité pour les accompagner dans leur action, et conclut en souhaitant une excellente réunion à l'ensemble du groupe avant de se retirer des débats.

Anne-Lise COHEN indique que le mois de février devrait pouvoir permettre les réunions en présentiel. Le choix de proposer au Comité de quartier cette première réunion en visioconférence se motive par la dynamique de groupe mise en œuvre dans la phase d'installation des Comités de quartier. Pour rappel, celle-ci s'est déroulée en trois temps :

- a. Un temps institutionnel**, le 16 septembre dernier à la Salle SATGÉ en présence de Mme le Maire, de l'Adjointe en charge de la Démocratie Locale et des Comités de quartier, des élus du Conseil Municipal. Tous les membres des Comités de quartier étaient conviés.
- b. Un temps « les Comités dans leur territoire »**, le 9 novembre dernier en Salle n°5 de l'Ensemble Associatif en présence du collège « Élus » du Comité de quartier Centre. L'objectif était de favoriser l'interconnaissance des membres, et de commencer à co-construire un socle commun de référence.
- c. Un temps de formation.**

La réunion de ce jour a pour objet de préciser au Comité de quartier son fonctionnement, et de construire son organisation de façon partagée.

Participation de membres du Comité aux Jurys

☞ **Jury Concours « Déco'Noël »**

Deux membres du Comité se sont positionnés pour participer à ce jury. Compte-tenu du nombre important de candidats au concours, la Ville a organisé deux jurys à deux dates différentes. M. Antoine ESPONDA et M. Daniel ZENTELLIN ont donc pu participer et se trouvent satisfaits de leur participation. => *Pour information, à la demande de membres de Comité de quartier, une carte interactive a été éditée par le Service Communication de la Ville localisant les participants aux concours Déco'Noël.* <https://www.ville-colomiers.fr/a-la-une/concours-deco-de-noel-resultats-et-carte-2922.html>

☞ **Jury « Appel à projets Développement Durable »**

M. Guilhem ZAMORE a participé à ce jury initié par la Ville dans le cadre de son Agenda 21. Celui-ci s'est tenu le 6 janvier en visioconférence. Composé du Comité de Sélection -élus et Service Environnement-Mobilités, et de la Commission d'Appel à projets -membres des Comités de quartier, du Conseil Municipal des Jeunes, du groupe préfigurateur du Conseil Citoyen des Transitions Écologiques, et de citoyens issus de la Grande Consultation-, ce jury a statué sur la recevabilité des projets présentés, à savoir :

- Un projet d'Éducation Canine visant à améliorer le lien social au travers de l'animal, à rompre l'isolement social grâce au chien - « chiens-visiteurs » en EHPAD-, prévenir les morsures, et mieux communiquer et vivre avec le chien -action d'éducation en direction des enfants pour faire connaissance avec les chiens en ALAE-
- Un projet de réintroduction de l'écureuil roux avec la plantation d'arbres au Bois de Piquemil.

Les deux projets ont été validés par le jury. Avant leur concrétisation en actions sur le territoire, il convient que ces deux projets soient présentés au vote du prochain Conseil Municipal du 7 février.

Les Comités de quartier sont le cadre privilégié de la concertation et de l'étude de projets entre habitants, associations, acteurs économiques et élus. Lieu d'écoute, d'expression et de concertation, le Comité de quartier peut formuler des propositions sur les questions et dossiers concernant le quartier, et/ou plus largement la Ville.

Afin de répondre à la déprise commerciale, et envisager des usages nouveaux du centre-ville, Colomiers met en œuvre une réflexion, une démarche de concertation. Le Cabinet INterLand est mandaté en assistance en maîtrise d'ouvrage afin d'accompagner la Ville dans la définition d'une stratégie d'évolution du quartier plein-centre.

Étude CENTRE -RÉINVENTONS LE CENTRE-VILLE, NOTRE CŒUR DE VIE ! -

La mission du Cabinet consiste à :

- ☞ Réaliser un état des lieux de la situation actuelle et de ses causes
- ☞ Proposer des solutions à la fois sur le volet commercial et sur le volet urbain.

Site Internet INterland : <https://urlz.fr/hc2D>

Le processus de concertation présent sur l'ensemble du cycle de vie du projet se décline sur toutes les phases :

- Dans le **diagnostic** qui consiste en la construction et au partage de l'état des lieux du quartier Centre.
- Dans l'identification partagée des **problématiques et enjeux** qui est co-construite entre les citoyens, les commerçants, les habitants via la plateforme participative et le lancement d'un appel à idées -ateliers-projets.
- Dans la construction **opérationnelle et financière** afin de décliner le schéma directeur du projet.

Une première réunion publique se tiendra **mardi 8 février à 20h Salle GASCOGNE**. Tous les membres, de tous les Comités de quartier sont conviés.

Elle a pour objet de présenter le diagnostic et les perspectives de requalification du plein-centre.

Une invitation sera envoyée à chacun des membres des Comités de quartier.

Dans la continuité de la démarche engagée par la Ville, des ateliers-projets seront organisés **début mars**, un groupe constitué de membres des Comités, de membres du Conseil Citoyens et d'habitants ayant participé aux balades urbaines participera à la co-construction des orientations du projet. => *Le Comité de quartier CENTRE est un partenaire privilégié dans cette concertation.*

Plus d'informations sur la plate-forme interactive www.colomiers-coeurdevie.fr

Les échanges se poursuivent sur les restructurations qui vont débiter au Val d'Aran avec notamment la destruction de la passerelle, et de fait, les incidences sur l'aménagement des voiries, leur sécurisation. Les interrogations portent sur la nécessité de détruire celle-ci. L'aménagement de la traversée piétonne du boulevard du Général De Gaulle est un des points clés du projet de rénovation urbaine du Val d'Aran.

La démolition de la passerelle permet d'ouvrir largement les perspectives sur le cœur de quartier depuis la rue du Centre et acte un nouveau lien entre le quartier et le centre commerçant et administratif columérin. La traversée du boulevard est sécurisée par un plateau piéton surélevé et la mise en place de feux rouges à déclenchement. Un cheminement accessible à tous est mis en place via deux rampes normées. Les accès à la traversée seront aménagés en emmarchements doux, permettant une descente douce et un cheminement fluide depuis et vers la rue du Centre.

Il est rappelé la méthode de concertation mise en œuvre dans chaque projet de rénovation urbaine. Les choix faits dans le cadre de la rénovation urbaine du Val d'Aran sont les fruits de la concertation débutée en 2017 par un étude d'urbanisme pour élaborer une stratégie de renouvellement urbain des quartiers Val d'Aran, Poitou et Fenassiers. Une démarche de co-construction dès les premières étapes d'étude avec l'ensemble des acteurs, partenaires et habitants du quartier. Un plan guide arrêté à l'été 2018, fixant les orientations d'aménagement et de programme en matière de logements, commerces, espaces publics... Une seconde phase d'étude engagée en avril 2019 pour affiner le plan guide (programmation des espaces publics, localisation...) et les études techniques liées. Un Avant-Projet des espaces publics a été réalisé en 2020 pour décliner le plan guide, détailler le projet et envisager les

futurs travaux sur l'esplanade du Val d'Aran. Des premières réhabilitations des bâtiments de logements fin 2021 et les premiers travaux d'aménagement à partir de 2022

Le projet de destruction de la passerelle peut engendrer de l'inquiétude auprès des habitants. La Ville accompagne les habitants dans cette mutation à travers notamment les résidences d'artiste, dont l'objectif est de pouvoir permettre une appropriation douce de ce changement.

II. Le fonctionnement du Comité de quartier

Rappels

1. Principes et valeurs de la Charte de la Participation Citoyenne

- ⇒ S'impliquer dans les démarches de participation citoyenne proposées par la Ville de COLOMIERS
- ⇒ Contribuer à la préparation des choix portés par les élus, dans le respect de l'intérêt général
- ⇒ Éclairer la décision politique afin qu'elle soit adaptée aux besoins de la population.

Cela implique :

- ⇒ Liberté de parole de toutes et de tous
- ⇒ Transparence des démarches de participation
- ⇒ Laisser du temps aux citoyennes et citoyens pour s'informer, réfléchir, et débattre.

Les Comités sont le cadre privilégié de la concertation et de l'étude des projets entre habitants, associations, acteurs économiques et élus de la municipalité.

Les Comités participent par exemple :

- Aux concertations menées par la Ville dans le cadre du renouvellement urbain : ex. Seycheron, Val d'Aran, Mémothèque, École Simone Veil, définition du projet développement durable.
- Aux concertations proposées par différents partenaires de la Ville : ex. Tisséo Collectivités, TERREAL.
- Aux rencontres sur l'implantation de nouvelles pistes cyclables, de supports de communication numérique ou de mobiliers urbains...

2. Les thématiques

Lors de la première réunion et de la présentation croisée 7 thématiques ont été identifiées :

- Mobilités
- Vie associative et culturelle
- Lien social
- Écologie
- Aménagement et développement de la Ville
- Vie de quartier
- Solidarités

Les membres s'accordent à dire que le nombre de thématiques peut être réduit, 2 groupes/entités se démarquent :

- **1^{er} groupe** : Mobilités/Écologie/Aménagement et développement de la Ville.

- **2^{ème} groupe** : Lien social/Vie associative et culturelle/vie de quartier/Solidarités/Sécurité.

Un **3^{ème} groupe** est à envisager, celui de la Communication.

REPARTITION DES MEMBRES DANS LES THEMATIQUES

1er GROUPE // Mobilités/Écologie/Aménagement et développement de la Ville	
BERTHO	Justine
BRAUN	Christophe
CATTIE	Alicia
ESPONDA	Antoine
FAGGIAN	Marine
FRITZ	Romain
LARROQUE	Anaïs
LECHEVALLIER	Françoise
MARTAL	Élodie
MONTANER	Laurent
ROBERT	Laurent
SICRE	Marie
TERRINHA	Bruno

2ème GROUPE // Lien social/vie de quartier/ Vie associative et culturelle/Solidarités/Sécurité	
ACHALHI	Najim
CASTEL-ROUX	Valérie
KHOULI	Karine
MASSOU	Nancy
ROUX	Pierre-Guillaume
ZENTELLIN	Daniel

COMMUNICATION	
ACHALHI	Najim
BRAUN	Christophe
CATTIE	Alicia
FAGGIAN	Marine

Un lien Doodle a été édité et envoyé par le Pôle Participation Citoyenne au Comité de quartier afin que chacun puisse se déterminer sur un ou des groupes de réflexions.

https://doodle.com/poll/ur38q9xxgvkwa2si?utm_source=poll&utm_medium=link

Les premières dates de réunion en groupe par thématiques sont posées :

- **Jeudi 3 février à 18h30 -Maison Citoyenne du Val d'Aran-**
- **Jeudi 10 février à 18h30 -Maison Citoyenne du Val d'Aran-**

3. Les réunions

La Ville de Colomiers met à disposition des CQ des lieux de réunion. Pour le Comité de quartier Centre, par conventionnement le Comité de quartier aura accès à une salle au sein de la Maison Citoyenne Val d'Aran, et/ou de Saint Exupéry. Cette convention définit les modalités de prêt de la salle, le calendrier, ainsi que les membres-référents pour les clés.

Afin d'établir ce conventionnement, il est nécessaire de définir un jour qui conviendrait à la majorité des membres - *le jeudi soir est retenu par les membres* - Si l'activité du Comité de quartier nécessite des réservations de salles complémentaires, le Pôle Participation Citoyenne accompagnera le Comité dans l'organisation.

Le rythme des réunions des groupes de travail est laissé à l'appréciation du Comité de quartier lui-même. Toutefois, le Comité de quartier peut être convié à l'initiative de la collectivité, sur des temps de concertation, de réunions techniques et/ou de réunions publiques.

- **Les réunions entre les membres** sans la présence du Pôle Participation citoyenne. Elles conviennent pour échanger entre les membres, travailler sur des projets, définir des priorités, débattre. Pour être sur un même degré d'information, il conviendrait qu'un compte-rendu de chacune de ces réunions puisse être fait et transmis à l'ensemble des membres ainsi qu'au Pôle participation citoyenne afin qu'il puisse accompagner le Comité de quartier.
- **Les réunions en présence du Pôle**, ont pour finalité d'être un relai d'information et d'apporter des réponses aux Comités de quartier, mais également d'être en appui en termes de méthodologie de projet ou d'expression de besoins techniques. Lors de ces rencontres le Pôle Participation Citoyenne sera en charge d'établir le compte-rendu, qu'il diffusera à l'ensemble des membres du Comité. Les membres expriment le besoin d'être accompagnés régulièrement par le Pôle Participation Citoyenne, notamment dans l'accompagnement du Comité à la méthodologie de projet, l'appropriation d'outils de participation citoyenne.
- **Les réunions en présence du Pôle et des élus du Comité** ont pour finalité d'établir un point d'étape de l'activité. Dès l'état d'avancement des réflexions portées par le Comité suffisamment abouti, les élus membres du Comité de quartier seront conviés à une présentation des premiers constats identifiés, des idées de projets y répondant et des axes de travail sur lesquels ils souhaitent œuvrer. Lors des précédentes réunions d'autres Comités de quartier, une interrogation s'est posée autour de la question de la présence des élus plus régulièrement lors des réunions. Les membres s'accordent à dire qu'il est difficile de projeter la récurrence des réunions en présence des élus. Ils conviennent qu'en amont du point d'étape, il serait souhaitable de pouvoir préparer avec l'élu-coordonnateur celui-ci sur un temps dédié.

- **Les réunions publiques du Comité** sont ouvertes à toutes et tous. Elles se tiennent sur le même principe que le point d'étape, et réserve un temps d'échange en fin de rencontre. Une réunion publique doit s'organiser à minima 1 fois par an.

ORGANISATION D'UNE REUNION

Les réunions sont des moments d'échange indispensables au Comité de quartier. La réussite d'une réunion de travail se construit dès sa préparation et passe par plusieurs étapes :

- Il est nécessaire d'établir un ordre du jour permettant de clarifier le ou les objectifs, de réduire la perte de temps pendant la réunion et d'avoir un fil conducteur. Cela permet également aux participants de comprendre le but de la réunion, de bien préparer les discussions à venir ou les remontés d'information.
- Il convient de mettre en place un émargement à chacune des réunions
- De désigner un membre-secrétaire de réunion chargé des prises de notes et de la rédaction du compte-rendu ayant pour objet de résumer les discussions passées, le suivi des actions et des décisions prises au cours de la réunion. En plus de servir de synthèse aux participants de la réunion, il est également très utile pour communiquer et informer en interne.

4. Communication

Dès septembre 2015, lors du précédent mandat, avec l'instauration des Comités de quartier la Direction de la Communication de la Ville met en place une stratégie ayant pour objectif la promotion de la citoyenneté et de la participation des Columérins à la vie démocratique. Cette stratégie s'est construite dans une démarche partagée avant d'être mise en œuvre. Des temps de concertation ont permis l'établissement d'une « Charte d'utilisation des supports de communication des Comités de quartier » qui a pour objet d'établir de façon générale les règles d'utilisation des supports de communication. Le Service Communication de la Ville est support-technique du Comité de quartier pour les accompagner dans leur communication.

Les principes partagés de la communication au sein des Comités sont : un **principe de cohérence** entre toutes les actions de communication des Comités de quartier et entre toutes les actions de communication d'un même Comité ; un **principe de reconnaissance**, chaque action engagée doit être reconnue comme portée par le Comité de quartier organisateur ; un **principe d'équité**, les outils de communication mis à disposition doivent pouvoir l'être pour tous ; un **principe de recherche d'autonomie**, et un **principe de transparence**.

Supports Prints

Un livret d'information pour chaque Comité de quartier présentant les membres et le territoire a été créé par le Service Communication de Ville. Les livrets d'information sont habillés par une **charte graphique** permettant l'identification du Comité de quartier.

Il est composé d'un texte présentant le Comité de quartier et d'un trombinoscope édité à l'intérieur du livret. Pour cette édition, il est convenu de retravailler le texte de présentation, et de ne pas éditer le trombinoscope à l'intérieur, il sera mis en ligne sur le site des Comités dans la page dédiée au Comité de quartier CENTRE.

Un logo est créé pour chaque Comité de quartier.

Une création graphique spécifique pour « **1 évènement majeur par an** » par comité de quartier est réalisé par le Service Communication.

Une expression régulière de l'actualité des Comités est prévue dans le « Columérin ». La conception est réalisée par le Service Communication garante d'une équité de traitement entre les Comités de quartier. Ces derniers ont la possibilité de faire des propositions de communication via le Pôle Participation Citoyenne.

Chaque Comité dispose d'un **kakémono** présentant son territoire, un barnum commun aux Comités est identifié « Comités de quartier », des banderoles également.

☞ **Supports réseaux**

À la demande des Comités de quartier un site internet des Comités a été créé. Il est demandé qu'un ou plusieurs membre(s)-réfèrent(s) par Comité de quartier procède aux mises à jours, et communique sur les évènements du Comité. Le Pôle Participation Citoyenne a une fonction d'accompagnement et de veille sur le site. => <https://www.quartiers-colomiers.fr/vos-comites-1197.html>

Le site internet des Comités de quartier propose pour chaque Comités un formulaire de contact spécifique à chacun, une adresse générique est créée avec des codes d'accès. Chaque Comité de quartier dispose donc d'une boîte mail spécifique : centre@quartiers-colomiers.fr Cette boîte représente la porte d'entrée des citoyens pour entrer en contact avec le Comité.

La page FACEBOOK des Comités de quartier, un membre-réfèrent est également requis, le Pôle Participation Citoyenne n'intervient pas dans la mise à jour de cette page. Il appartient au Comité de quartier de se charger de faire vivre la page.

☞ **Supports physiques –panneaux numériques-**

19 panneaux sont répartis sur l'ensemble du territoire columérin. Chaque mobilier reçoit les informations de la Ville et les informations des Comités de quartier. En ce qui concerne les informations circonscrites au territoire CENTRE, il est possible de pouvoir spécifier leur communication sur les seuls panneaux du territoire.

☞ **Quelle communication mettre en place entre vous ?**

Les membres du Comité de quartier s'accordent sur la création d'un groupe WhatsApp. Alicia CATTIE propose de créer le groupe dans l'application, et demande à ce que chaque membre télécharge l'application sur leur SMARTPHONE.

Anne-Lise COHEN informe qu'un mail sera envoyé à tous les membres du Comité les invitant à télécharger l'application. Pour ceux qui ne pourraient la télécharger, les échanges SMS restent possibles. Le Pôle Participation Citoyenne est en appui pour permettre une communication fluide au sein du Comité transmettant régulièrement toutes les informations afférentes à celui-ci.

III. Tableau synthèse

<p><u>PARKING DU LANGUEDOC</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Le parking se trouve dans un état de salubrité contestable, et a un défaut d'éclairage public. Les usagers ne sont pas en sécurité. ☞ Le parking est du domaine privé, il est géré par un Syndic. ☞ Le Pôle Participation Citoyenne se charge d'informer le syndic.
<p><u>PARTICIPATION AUX JURYS</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Suite à la publication des résultats du concours Déco'Noël, une carte interactive a été éditée par le Service Communication https://www.ville-colomiers.fr/a-la-une/concours-deco-de-noel-resultats-et-carte-2922.html ☞ Vote des projets Développement Durable au Conseil Municipal du 7 février
<p><u>ÉTUDE CENTRE</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Assistance Maîtrise d'ouvrage Cabinet INterLand https://urlz.fr/hc2D ☞ Réunion publique 8 février -20h- Salle Gascogne ☞ Plate-forme interactive www.colomiers-coeurdevie.fr
<p><u>COMMISSIONS/THÉMATIQUES</u></p>	<p>L'organisation du mode de fonctionnement est propre à chaque Comité.</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ La création de groupes de travail en leur sein est arrêtée par les membres, chaque membre peut participer à un pour plusieurs groupes de travail. ☞ 3 groupes sont créés ☞ Répartition des membres sur les différentes thématiques ☞ Un lien Doodle sera créé et envoyé au Comité pour permettre à chacun de se positionner ☞ https://doodle.com/poll/ur38q9xxgvkwa2si?utm_source=poll&utm_medium=link
<p><u>RÉUNIONS GROUPE/THÉMATIQUE</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Jeudi 3 février à 18h30 -Maison Citoyenne du Val d'Aran- ☞ Jeudi 10 février à 18h30 -Maison Citoyenne du Val d'Aran
<p><u>CONVENTIONNEMENT SALLES DE RÉUNION</u></p>	<p>Pour permettre l'autonomie de réunion du Comité de quartier, les Maisons Citoyennes du territoire du Comité de quartier CENTRE mettent à disposition l'accès à des salles. Deux membres du Comité sont requis pour établir un conventionnement. Le statut de « membre-référent » est effectif pour la durée du Conventionnement soit 1 an.</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Construction du Conventionnement Pôle Vie Citoyenne et Solidaire/Pôle Participation Citoyenne ☞ Prévisionnel de mise en place effective des Conventionnement février 2022. ☞ Besoin de deux membres-référents
<p><u>PRINCIPES D'ORGANISATION DÉFINIS PAR LE COMITÉ : les réunions</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Souhait du Comité de pouvoir se réunir tous les jeudis. ☞ Volonté de pouvoir se réunir en présence du Pôle Participation Citoyenne de façon régulière en début d'action du Comité de quartier, puis orientation vers un principe d'une réunion mensuelle. ☞ Lieux de réunion : Maisons Citoyennes du Val d'Aran et de Saint-Exupéry

<p><u>LA COMMUNICATION DU COMITÉ DE QUARTIER</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Établir le trombinoscope du Comité. Un temps dédié sera organisé à chaque réunion groupe/thématique. ☞ Écrire collectivement un texte de présentation du Comité de quartier Centre. ☞ Création d'un groupe WhatsApp, ☞ Envoi demande de téléchargement de l'application WhatsApp aux membres
<p><u>LES PANNEAUX D’AFFICHAGES SUPPORT DE COMMUNICATION POUR LES COMITÉS DE QUARTIER</u></p>	<p>La communication des Comités de quartier se décline sur l'ensemble du parc des panneaux numériques de la Ville. Une communication spécifique à une action circonscrite au Comité de quartier Centre pourra être ciblée sur son territoire et être déclinée sur les panneaux numériques de son territoire, par exemple pour les réunions publiques.</p>
<p><u>FORMATION OUTILS DE COMMUNICATION</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Organiser un temps de formation aux outils de la visioconférence, aux outils de la communication.

IV. Points divers

Le format de la réunion en visioconférence a rencontré une adhésion certaine de la part du Comité de quartier, et permet de maintenir la dynamique du Comité. Cependant, des freins sont repérés :

- ☞ Cet outil ne peut être utilisé de façon pérenne dans l'animation du Comité de quartier.
- ☞ Des membres ne disposent pas des outils numériques pour participer à ces réunions et/ou n'ont pas la connaissance pour les utiliser efficacement.

Un membre a formulé la demande de pouvoir bénéficier d'une formation sur leur utilisation. D'autres membres ont proposé de l'aide, il est envisagé d'organiser un temps de formation entre les membres sur l'utilisation des outils « visioconférence ».

L'ensemble des points à l'ordre du jour n'ont pu être abordés. Collectivement, reste à définir la question des validations de comptes rendus, la désignation des membres-référents pour la convention d'occupation des salles, ainsi que les accès aux réseaux numériques dédiés au Comité de quartier CENTRE -boîte mails CQ CENTRE, administration Page FACEBOOK, et site internet des Comités de quartier.

Fin de réunion 20h30
